

United Nations Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

RÉFÉRENCE: UNGEGN-3rd-2023

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux représentantes et représentants permanents des États Membres et aux observatrices et observateurs permanents des États non membres auprès de l'Organisation et a l'honneur de les informer que, conformément à la résolution E/RES/2018/2 du 10 novembre 2017 et à la décision 2021/261 du Conseil économique et social, la troisième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques se tiendra au Siège de l'Organisation à New York, du 1^{er} au 5 mai 2023.

L'ordre du jour provisoire de la session de 2023 sera publié en temps utile sous la cote GEGN.2/2023/1¹. On trouvera une note sur la documentation de la session dans le document portant la cote GEGN.2/2023/INF/1.

Le Secrétaire général serait reconnaissant aux représentantes et représentants permanents des États Membres et aux observatrices et observateurs permanents des États non membres de bien vouloir lui communiquer la composition de la délégation de leur gouvernement qui assistera à la session en saisissant les noms des membres concernés sur le portail e-deleGATE (rubrique ECOSOC, Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques), qui sera accessible à partir du 27 février 2023.

En outre, les administrateurs(trices) ou référent(e)s e-deleGATE des missions permanentes sont priés d'inscrire les participant(e)s à la session dans le module Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques du portail e-deleGATE, également à partir du 27 février 2023, au moyen du compte « Représentant(e)

¹ Un projet d'ordre du jour et une liste de documents provisoires sont disponibles sur le site web de la session à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/>.

temporaire », afin qu'ils et elles puissent recevoir les messages du Secrétariat diffusés sur le portail.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour prier les gouvernements qui souhaiteraient présenter des rapports de synthèse consacrés aux points figurant à l'ordre du jour provisoire de bien vouloir le faire d'ici au 20 janvier 2023 selon les modalités précisées dans le document GEGN.2/2023/INF/1.

Le 26 octobre 2022